LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°2010-179 portant création de l'unité Inserm US 003 et nommant Monsieur Hervé RAOUL directeur ;

Vu la décision n°2014-052 renouvelant l'Unité de Service US 003 et prorogeant le mandat de Monsieur Hervé RAOUL ;

Vu la décision n°2016-067 renouvelant l'Unité de Service US 003 et prorogeant le mandat de Monsieur Hervé RAOUL ;

DECIDE

Article 1 : L'Unité de Service intitulée « Laboratoire P 4 – Jean Mérieux » et référencée « US 003 » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Le mandat de Monsieur Hervé RAOUL est prorogé jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56